

**LETTRE DU MAIRE DE SAINT-MARTIN AU PREMIER MINISTRE**  
(17 mai 1994)

*Monsieur le Premier Ministre,*

*Je voudrais en introduction vous rappeler les particularités de notre île liées à l'histoire, à sa situation et son peuplement.*

*L'île de Saint-Martin est une île anglophone, partagée entre la partie française, commune de droit commun et la partie hollandaise, collectivité autonome appartenant à la Fédération des Antilles Néerlandaises.*

*Le traité Franco-Hollandais, établi en 1648 au Mont des Accords, définit les relations entre les deux parties de l'île et garantissait la libre circulation des biens et des personnes.*

*Saint-Martin, depuis les années 1950, d'abord en partie hollandaise, ensuite en partie française à partir des années 1980, connaît un développement touristique fort, marqué par une augmentation sensible du parc hôtelier, mais aussi par de nombreuses créations d'emplois.*

*Ce développement n'a pas été neutre pour l'évolution de la Guadeloupe, car outre les entreprises intervenant sur l'île les trois quart des emplois sont occupés par des ressortissants nationaux (guadeloupéens, martiniquais, métropolitains). Ce développement s'est effectué dans un cadre d'économie très libérale, liée à des franchises historiques, Saint-Martin étant devenu au fil du temps, un territoire franc de fait.*

*Ces quelques lignes introductives visent à rappeler le contexte historique et géographique, à montrer le dynamisme de notre communauté et vous faire connaître une autre dimension que celle qui est généralement véhiculée par les médias.*

*Peu de collectivités ont depuis dix années accompli le travail que nous avons réalisés, en matière d'infrastructures, de logements sociaux, de constructions scolaires, tout en maintenant la paix sociale et civile, en subissant une immigration clandestine sans mesure, en provenance de toutes les îles de la Caraïbe.*

*La situation économique s'est largement détériorée ces deux dernières années sous l'effet des modifications de la Loi Pons, qui a provoqué un arrêt brusque des investissements privés :*

- sous l'effet des difficultés départementales et régionales qui n'ont pu poursuivre leurs efforts et assurer leur quote part de financement dans la réalisation du plan et du plan de développement régional,*
- sous l'effet d'une aggravation de l'immigration clandestine et notamment haïtienne liée au contexte dramatique que connaît ce pays.*

*La Commune seule s'est évertuée à faire face à ce difficile problème, en créant les infrastructures (écoles, eau, assainissement...) pour répondre à l'afflux de cette population, sans aide aucune et en rappelant aux autorités les conséquences difficiles de cette situation sur la vie sociale, l'occupation de l'espace et la vie économique. Aujourd'hui cette crise s'est accentuée et l'île de Saint-Martin connaît une crise économique sans précédent, le chômage que l'île n'avait jamais connu, se développe comme l'assistance au titre du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.).*

*Dans certains quartiers, 30 à 50 % de la population est au chômage, notamment la population immigrée.*

*Nous avons attiré depuis des années, des mois, l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences de l'immigration clandestine et les risques d'explosion de la communauté face à ce problème.*

*Quelle collectivité métropolitaine ou guadeloupéenne accepterait d'accueillir sur son territoire, une population étrangère représentant le double de la population native de l'île.*

*Il importe que pour répondre à cette échéance et cet enjeu que nous puissions définir avec l'ensemble des partenaires, un plan de relance de l'économie, un plan d'intégration et l'assimilation pour cette catégorie de population, accompagnée d'un contrôle strict de l'immigration.*

*La collectivité locale ne saurait seule, par ses moyens propres, poursuivre et assurer la prise en charge de cette population. Elle ne saurait consacrer ses principaux investissements à l'accueil et à la prise en charge de l'immigration. Il est nécessaire et impératif que la Commune de Saint-Martin puisse bénéficier d'aides spécifiques, de moyens financiers nouveaux, de nature à conforter notre politique de développement et d'en assurer la pérennité.*

*La collectivité saint-martinoise est placée en outre, dans un environnement très concurrentiel où il n'existe pas comme dans les autres départements, des règles de protection du marché et de l'économie locale. Cette situation et son contexte appellent une politique et un programme d'actions différent, cohérent et adapté à la double insularité de Saint-Martin.*

*Vous trouverez ci-dessous, un rappel synthétique des différents problèmes auxquels, il convient de répondre pour lutter contre le chômage et la récession économique.*

*Ces propositions pourraient être regroupées par grand chapitre*

### **A/ LE STATUT FISCAL ET SOCIAL**

*Saint-Martin est par l'histoire devenue un territoire franc, dans un environnement économique très libéral. Rappelons que la partie hollandaise, Anguille, Saint-Eustache, présentent des contraintes fiscales et sociales très faibles qui placent la partie française, dans une situation de concurrence très forte.*

*- Le montant des prélèvements obligatoires est une moyenne de 15% sur la partie hollandaise avec un taux d'imposition moyen de 7% et des charges sociales variant entre 8 et 10%. Rappelons de même que le salaire minimum est égal à environ 1.800 francs.*

*Cette situation est identique dans les autres îles avoisinantes, le commerce, le BTP, le tourisme sont des activités de main d'oeuvre, où le coût social et fiscal pèsent lourdement sur l'activité.*

*Les entreprises françaises (commerce, hôtellerie, BTP) ne peuvent poursuivre leur activité, dans un tel environnement. Nous subissons de ce fait, une délocalisation d'activités notamment en matière commerciale, très préjudiciable à l'emploi et l'activité économique.*

*Il en est de même pour l'activité touristique, les îles avoisinantes offrent des tarifications de séjours, sans rapport avec les coûts et prix de revient des groupes français. Il est donc nécessaire, que puisse intervenir sur notre île, et dans un délai court, si nous voulons éviter l'asphyxie de l'économie locale, une adaptation du système fiscal et social de l'île.*

*Nous devons examiner, cette solution de manière lucide, si nous voulons éviter une aggravation de la situation économique et les troubles sociaux sur l'île.*

*Je voudrais rappeler par ailleurs, que les différentes missions notamment le rapport, dit "Rapport THIL" préconisait très fortement l'officialisation du statut de zone franche et une adaptation du statut fiscal et social, afin de favoriser l'installation d'activité "Off Shore" bancaires et d'assurances.*

*La réforme du statut fiscal et social pour la Communauté Saint-Martinoise conditionne à très court terme, le maintien de l'activité économique sur la partie française.*

*L'évolution politique prévisible de la partie hollandaise et les propositions de réforme risquent d'accentuer ce déséquilibre.*

*Je vous demande en conséquence des mesures rapides et dans l'attente de cette réforme, un moratoire fiscal et social afin que l'emploi puisse être particulièrement préservé.*

## **B / LES ACTIONS ECONOMIQUES**

*Les arbitrages du XI<sup>e</sup> Plan et du Plan de Développement Régional sont en cours. Il convient de souligner, que dans le cadre des plans et programmes antérieurs, les propositions de Saint-Martin et plus généralement des îles périphériques de la Guadeloupe n'étaient guère prises en compte.*

*A l'initiative du Conseil Régional s'est dégagée une nouvelle doctrine, qui dans le cadre du "Conseil des Iles" vise à doter chaque île périphérique, d'un programme de développement autonome, qui puisse obtenir, tant au niveau du plan que du programme opérationnel intégré, une subvention globale correspondant à des objectifs de développement propres à chaque île de l'archipel.*

*Nous soulignons à nouveau l'importance de cette méthode de travail, l'importance des infrastructures à réaliser par la collectivité et rappelons que les opérations inscrites au P.O. FEDER au PIC REGIS, ont été réalisées dans les délais et coûts impartis, lorsque la collectivité était Maître d'Ouvrage.*

*Il s'avère donc, impératif pour la pérennité du développement que notre collectivité puisse bénéficier de sa quote part dans le cadre des concours européens ou nationaux et que cette dotation s'inscrive dans le cadre d'une dotation globale.*

*Il est manifeste que les Iles du Nord présentent des objectifs de développement spécifiques. Ces îles ont choisi ou subi un mode de développement difficile. Il paraît en conséquence légitime qu'elles puissent bénéficier des supports et moyens financiers en rapport avec leur population et leur importance économique.*

*Dans ce cadre, il s'agit, au titre de cette demande d'obtenir l'élaboration d'une annexe au plan ou un plan de développement local, avec une contractualisation des actions inscrites.*

*Nous souscrivons aux principes définis par le Conseil Régional et insistons pour que nos propositions puissent faire l'objet d'un examen particulier.*

## **C/ LES GRANDES INFRASTRUCTURES**

*La collectivité a entrepris au cours de l'année 1993/1994, la réalisation du Port de Commerce de Saint-Martin, avec le concours de l'ensemble des partenaires. Il est nécessaire pour assurer l'autonomie de la partie française et son désenclavement de poursuivre la politique de constructions d'infrastructures qui sont, aussi et surtout des facteurs du développement économique.*

*Rappelons, les objectifs qui ont été fixés dans le cadre des documents préparatoires au plan à savoir :*

- l'extension des quais du Port de Commerce*
- l'aménagement de l'arrière Port*
- la réfection du réseau routier*
- le réaménagement de l'aéroport de Grand-Case*
- l'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil de la croisière*
- les réseaux d'assainissement et d'eau potable*

## **D/ LA POLITIQUE SOCIALE**

### **1/ L'immigration et la sécurité**

*Les mesures de régularisation et la signature de l'accord Franco-Hollandais sur le contrôle des frontières sont loins d'avoir résolu l'épineux problème de l'immigration qui reste préoccupant et prioritaire car :*

- l'immigration clandestine se poursuit, aggravée par la situation politique haïtienne*
- le chômage frappe en priorité cette population, ce qui entraîne une augmentation de la délinquance*
- se développe l'habitat insalubre et la destruction des quartiers*

*Nous rappelons avec insistance depuis de nombreuses années, qu'il convient de mettre en oeuvre un véritable plan de lutte, contre l'arrivée massive des immigrés clandestins qui constituent aujourd'hui une menace pour la survie de notre communauté.*

Qu'elle ville de métropole accepterait de prendre en charge plus de 15.000 immigrés, pour une communauté de 30.000 habitants, avec l'obligation de scolariser les enfants, d'assurer une prise en charge effective de cette population dans tous les domaines et sans obtenir les ressources correspondantes ?

Il est en conséquence nécessaire que puissent intervenir :

- le plan d'assimilation, avec un aménagement des charges sociales
- une accélération des expulsions avec un renforcement effectif et rapide des moyens de police, de lutte contre l'immigration
- la mise en oeuvre d'une dotation financière permettant à la collectivité d'assurer la prise en charge de cette population.

Ces mesures sont urgentes et d'application immédiate.

## 2/ La situation de l'Hôpital de Marigot

L'Hôpital de Marigot se trouve en cessation de paiement, faute de pouvoir recouvrer les sommes générées par l'accueil d'une population clandestine, de toute origine. Nous avons attiré l'attention des autorités publiques sur la dégradation globale de la situation de l'hôpital et sur la nécessité d'y apporter des réponses concrètes.

Malgré de multiples rappels, de multiples inspections, de multiples promesses, la situation de l'établissement n'a pas évoluée et les mesures proposées sont de nature à engager encore un peu plus la collectivité locale sur l'avenir de l'établissement.

## 3/ Fiscalité et cotisations sociales

Les entreprises locales se trouvent dans une situation plus concurrentielle que celles de la Guadeloupe, dans un contexte beaucoup plus sélectif, il est donc nécessaire que dans l'attente d'une réforme du système, puisse intervenir un moratoire, des charges sociales et fiscales.

## E / LE FINANCEMENT DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

*Nous avons scolarisé depuis dix années, l'ensemble des enfants quelle que soit leur origine ou leur situation sociale.*

*Nous avons investi en moyenne, entre 10 et 15 millions de francs par année pour les écoles, les cantines scolaires. Nous avons mis en place, une prise en charge sociale de cette population.*

*Il est impossible aujourd'hui pour la collectivité de poursuivre cet effort, sans un concours financier et significatif de l'Etat.*

*Il n'est pas acceptable que pour la prochaine rentrée scolaire, la Commune soit obligée de réaliser 20 classes supplémentaires sans obtenir une aide particulière et de poursuivre indéfiniment la réalisation d'équipements scolaires.*

*En l'absence de réponse effective, nous serons dans l'obligation de limiter l'accès à la scolarité de certaines catégories d'enfants, bien que ce soit contraire à notre philosophie et nos principes.*

## F / POINT PARTICULIER

### Le problème des 50 pas géométriques

*La Loi Littoral de Janvier 1986 et ses décrets d'application n'ont rien résolu, dans le difficile problème de la régularisation des cinquantes pas géométriques. Les possibilités d'acquisition se heurtent à l'évaluation des terrains par les services fonciers.*

*Le Ministre du Budget a décidé de retenir la valeur vénale effective des terrains relevant du domaine public. Or, une majorité des personnes concernées occupent ces terrains depuis deux à trois siècles. Certains possèdent des titres, d'autres ont acquitté des droits de succession, enfin, une majorité sont soumis à l'impôt foncier.....*

*Faut-il rappeler en outre, que les terrains occupés par la population locale, ou les terrains dont la propriété est revendiquée par des résidents saint-marinois, ont été protégés. Tous les terrains relevant de la gestion de l'Etat ont été squatterisés.*

*La réglementation des Cinquantes pas géométriques concernent deux mille foyers sur notre Commune. Les dossiers sont constitués mais la procédure est bloquée par les coûts d'acquisition auxquels sont soumis les occupants.*

*Cette situation est socialement injuste et inacceptable, car ces occupants ne peuvent construire, vendre ou aménager, alors que leurs familles sont historiquement propriétaires de ces terrains. Il importe qu'une solution rapide et souple puisse intervenir afin de réhabiliter dans leurs droits de nombreuses familles saint-martinoises.*

*Nous attirons l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de ce dossier et la nécessité de régler ce problème.*

*Voilà les lignes directrices, de notre politique. Saint-Martin n'est pas la collectivité que certains esprits chagrins, vous présentent. Nous sommes une collectivité en mouvement, dynamique, dans un environnement sélectif et concurrentiel.*

*Nous avons créé entre 1986 et 1991, plus de 9.000 emplois pour 25.000 sur l'ensemble de la Guadeloupe. Nous entendons poursuivre le défi du changement avec votre aide et votre compréhension.*

*Je sais que vous avez pris la mesure de l'Outre-Mer, de ses difficultés et de ses espérances....;*

*Je sais aussi, que nous pourrons compter sur votre soutien et votre volonté de progrès.*

*Je vous remercie, au nom de toute la population de Saint-Martin.*

Marigot, le 17 Mai 1994

